



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/04.22

Références DPA : 10008887

Références Urbanisme Namur : 4/PU3/2022/2302174

PERMIS UNIQUE AVIS Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis unique

à ASPIRAVI - Vaarnewijkstraat, 17 à 8530 Harelbeke

Pour un établissement sis à proximité de la rue des Fermes, le long de la E411 sur les parcelles sises à 5330 Assesse, 1ère division, section D, n°427B2 et 425D et section C, n°187M et 167M

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation de quatre éoliennes d'une puissance nominale de 3.6 MW et d'une cabine de tête ;

Toute personne intéressée peut consulter les documents qui en tiennent lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 29/09/2025 au 20/10/2025 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi), ou le lundi soir de 16h à 20h seulement sur rendez-vous

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Assesse, le 29/09/2025

Pour le Collège communal,

W. LAMBERT

Directrice Générale



G. GRAINDORGE

Bourgmestre